



Dossier de bienvenue des Correspondants nationaux

Dans ce document, vous trouverez un dossier de bienvenue résumé et facile d'accès pour les nouveaux Correspondants nationaux de la Convention sur les zones humides. Pour la version complète, veuillez consulter le site web de la Convention et accéder au [lien suivant](#).



Cours d'introduction à la Convention sur les zones humides

Pour en savoir plus sur la Convention en général, nous vous encourageons à suivre le cours d'introduction à la Convention sur les zones humides, disponible gratuitement sur la plateforme InforMEA. Vous pouvez y accéder en cliquant sur l'image.

Autorité administrative (AA)

L'Autorité administrative (AA) est l'organe gouvernemental de chaque Partie contractante, chargé par le gouvernement national de l'application de la Convention au niveau national. Elle est dirigée par un Chef de l'Autorité administrative bien défini.

Rôles et fonctions de l'Autorité administrative

Processus régionaux et mondiaux

Liaison avec les membres du Comité permanent

Participer à la Conférence des Parties contractantes

Approuver les Fiches descriptives Ramsar

Application au niveau national

Inscrire et mettre à jour les zones humides d'importance internationale

Nommer les Correspondants nationaux, du GEST et de la CESP

Mettre en œuvre le Plan stratégique et ses mandats

Correspondants nationaux

Sous l'autorité directe du chef de l'AA, le Correspondant national représente la Partie contractante, ou une région ou une province du pays, et veille à ce que les rôles de l'Autorité administrative et ses rôles spécifiques en tant que Correspondant national soient remplis.

Rôles et fonctions des Correspondants nationaux

Processus régionaux et mondiaux

Liaison avec le Secrétariat

Compilation des rapports nationaux

Liaison avec les autres Parties contractantes

Application au niveau national

Coordination de l'application au niveau national

Coordination avec les Correspondants

Coordination avec d'autres AME